

# LE CDG 16 PEUT ÉGALEMENT VOUS CONSEILLER, VOUS ACCOMPAGNER



- > Pour le recrutement d'agents titulaires ou contractuels sur besoin permanent ou occasionnel (Recrutement-Remplacement-Renfort)
- > Par la confection des paies de vos agents
- > Sur la prévention des risques professionnels (ACFI, conseil en hygiène et sécurité, Document Unique...)
- > Avec son service de médecine du travail
- > Pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
- > Pour du Conseil en Evolution Professionnelle
- > En diététique et hygiène alimentaire en restauration collective
- > Dans l'assurance de vos risques statutaires
- > Pour la protection sociale complémentaire de vos agents
- > Avec du conseil en organisation



Centre de gestion  
de la fonction publique  
territoriale de la Charente

Contact :  
05 45 69 70 02

Suivez-nous sur :  
**Linked in**



Centre de gestion  
de la fonction publique  
territoriale de la Charente

Votre partenaire  
dans la gestion des  
ressources humaines

EXPERTISE - CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT

## NOS MISSIONS OBLIGATOIRES

Carrières

Expertise statutaire

Instances médicales

Dialogue social

Contact :  
05 45 69 70 02  
cdg16@cdg16.fr

Maison des communes  
(sur RDV de préférence)  
30 rue Denis Papin - CS 12213  
16022 ANGOULÊME CEDEX

Information :  
[www.cdg16.fr](http://www.cdg16.fr)

Concours

Retraite

Emploi



# Une expertise statutaire au service de votre gestion des ressources humaines



Le Centre de Gestion assure pour l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés de droit (<350 agents), affiliés volontaires ou adhérents à un socle commun de missions et dans certains cas pour les non-affiliés, un ensemble de services en lien avec le statut de la fonction publique territoriale.



## Emploi et mobilité

- Dans le cadre d'un service commun régional, le CDG 16 mutualise la gestion administrative et financière de l'organisation des concours et examens professionnels (organisation d'épreuves, publicité des listes d'aptitude, gestion des lauréats, dispositifs spécifiques de sélection professionnelle...).
- Toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics sont tenus de déclarer au Centre de Gestion, les créations et les vacances d'emplois (DVE).
- Grâce à notre observatoire régional de l'emploi nous analysons l'évolution de l'emploi public territorial et élaborons des perspectives (RSU, LDG, GPEC...).
- Nous assurons la prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE), aidons au reclassement des agents devenus inaptes (signature de la convention de Période de Préparation au Reclassement – PPR).
- Nous accompagnons les projets professionnels ou de mobilité des agents...



## Carrière des agents territoriaux

- Le Centre de Gestion tient à jour la liste nominative des fonctionnaires stagiaires et titulaires des collectivités et établissements affiliés.
- Il assure également le suivi et la mise à jour du dossier individuel de chaque agent lequel contient l'intégralité des décisions administratives relatives à la carrière (sous réserve de la bonne transmission de tous les actes par la collectivité employeur).
- Le CDG assure le secrétariat des Conseils Médicaux (ex comité médical et commission de réforme).

- En partenariat avec la CNRACL, nous proposons une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.
- La publicité des tableaux d'avancement de grade et l'établissement de la liste d'aptitude en matière de promotion interne après arrêt des Lignes Directrices de Gestion (LDG), sont réalisés par le CDG.
- Nous assurons un conseil juridique statutaire y compris avec un référent déontologue.



## Dialogue social et droits syndicaux

- Le CDG organise les élections professionnelles.
- Il calcule le crédit temps syndical, assure le remboursement des charges salariales afférentes (sous certaines conditions).
- La réglementation prévoit que le Centre de Gestion attribue un local équipé de mobilier et matériels aux organisations syndicales représentatives.
- Il organise les instances statutaires et assure leur secrétariat :
  - les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et leur émanation, les Conseils de discipline ;
  - la Commission Consultative Paritaire (CCP) mise en place pour les agents contractuels ;
  - le Comité Social Territorial (CST), pour les moins de 50 agents.



## Les missions additionnelles du CDG 16

Pour mieux vous accompagner nous allons plus loin :

### En termes d'information :

- Organisation de réunions d'information statutaires ou d'actualité.
- Diffusion d'un Mag R.H. mensuel avec veille juridique.
- Production de notes juridiques thématiques.
- Gestion d'un fil d'actualité et base documentaire sur notre site internet.

### En termes de conseil et d'accompagnement :

- Aide à la gestion des carrières (nomination, avancement, reclassement, intégration), pour environ 6 000 agents.
- Mise à disposition de modèles, fiches pratiques et outils.
- Vérification des calculs de reprise d'ancienneté, d'indemnité de licenciement, de droit aux allocations chômage...
- Aide en matière de retraite et d'invalidité (information des actifs, simulations...).

Avec nos services optionnels : voir au verso



Retrouvez toutes nos informations et services - [www.cdg16.fr](http://www.cdg16.fr)

